



**REPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**COMMISSION NATIONALE INDEPENDANTE DES DROITS DE L'HOMME**  
**(CNIDH)**



**DISCOURS DE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA CNIDH A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DE L'ATELIER DE  
 FORMATION SUR LES DROITS DE L'ENFANT EN DATE DU 24 JUIN 2020**

**Madame la Vice Présidente de la CNIDH,**

**Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CNIDH,**

**Mesdames et Messieurs les Commissaires de la CNIDH,**

**Mesdames et Messieurs les Cadres à la CNIDH,**

**Chers Partenaires et Experts en Droit de l'enfant,**

**Bonjour.**

C'est un réel plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole, au nom de la CNIDH et en mon nom propre, à l'ouverture de cet atelier de « **Formation des Commissaires et Cadres de la CNIDH sur les droits de l'enfant** » qui va durer deux jours consécutifs, dans les enceintes de l'Hôtel Le Chandelier.

Mais avant tout, je commence par glorifier le Très Haut Tout Puissant et Miséricordieux qui nous a permis de nous lever en bonne forme et répondre à ce rendez-vous tant attendu. Votre présence ici témoigne de votre attachement à la cause des droits de l'homme, en général, et aux droits de l'enfant, en particulier.

Cette session de formation sur les droits de l'enfant s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre du partenariat déjà établi entre la CNIDH et l'UNICEF. Le but ultime poursuivi ici est le renforcement des capacités pour mieux répondre aux besoins des enfants et construire un monde digne pour eux. Le thème sous examen nous interpelle à plus d'un titre. Les pédagogues disent que « l'enfant est le père de l'homme ». Les gouvernements et les adultes doivent se mobiliser pour lui assurer « une bonne éducation qui vaut mieux qu'un bon héritage ». Sinon, ils risquent de s'ériger en artisan d'un monde de demain sans repère, inhumain et invivable. Pour couper court avec un avenir sombre pour les enfants, et par conséquent pour l'humanité, il est grand temps que les individus, les organisations de la société civile et les institutions publiques brisent le silence et combattent en synergie certaines pratiques néfastes qui transgressent les droits de l'enfant.

Il sied de citer en l'occurrence le travail précoce des enfants, les mariages avant l'âge légal, le châtement corporel pratiqué encore dans certaines écoles et familles, l'exploitation des enfants dans la mendicité, l'inceste, le viol, la pédophilie, la pédopornographie, la cybercriminalité et la traite des enfants.

Contre leur gré, ces enfants sont en situation de rue, impliqués dans la guerre, des victimes et orphelins du VIH/Sida, privés d'une éducation de qualité et de soins de santé, des victimes de la discrimination politique, économique et environnementale, etc. Hélas ! Les enfants sont souvent des voix ignorées. Nous devons nous constituer en « voix de ces sans voix » dans notre environnement de vie.

Qu'en est-il au juste de la situation des droits des enfants au Burundi ? La CNIDH note que l'Etat du Burundi a consenti beaucoup d'efforts pour mettre sur pied des lois, institutions, politiques et programmes liés à la promotion et la protection des droits de l'enfant au Burundi depuis 2005. Les plus mémorables sont notamment : La consolidation du cadre législatif national ; le maintien de la mesure de gratuité des soins de santé pour les enfants de moins de 5 ans et les mères qui accouchent ; la gratuité scolaire pour les enfants de l'Ecole Fondamentale ; l'adoption de la politique nationale de protection de l'enfance 2019-2023. Nous ne saurions omettre la création des Centres de rééducation pour les mineurs en conflit avec la loi et des Chambres spécialisées pour les juger. Cela va sans dire car, « on ne socialisera jamais un délinquant en le condamnant au désespoir », a dit Slachmuylder. En plus, « c'est parmi les enfants condamnés à des peines de prisons que se recrute la redoutable armée de criminels récidivistes contre laquelle il faut défendre la société ».

Au regard du pas déjà franchi par le Burundi, c'est une bataille gagnée et non la guerre. Sans doute que vous aurez plus de détails à travers les exposés que les experts chevronnés ont préparé pour animer les 2 jours de formation.

J'exhorte mes Chers Collègues Commissaires et les Cadres de la CNIDH qui ont répondu à notre invitation de s'appliquer pour tirer le grand bagage de connaissances dont ils ont besoin pour promouvoir et protéger les droits de l'enfant. C'est sur cette invitation que je déclare ouvert l'atelier de formation des Commissaires et Cadres de la CNIDH sur les droits de l'enfant.

Vive les droits de l'enfant,

Vive les droits de l'homme,

Vive le Partenariat entre UNICEF et CNIDH,

Vive le Burundi.